

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 41 (1933)
Heft: 4

Artikel: Un Vaudois gouverneur général du Canada Sir Frédéric Haldimand
Autor: Lätt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-31874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Un Vaudois gouverneur général du Canada Sir Frédéric Haldimand par A. Lätt, Zurich.

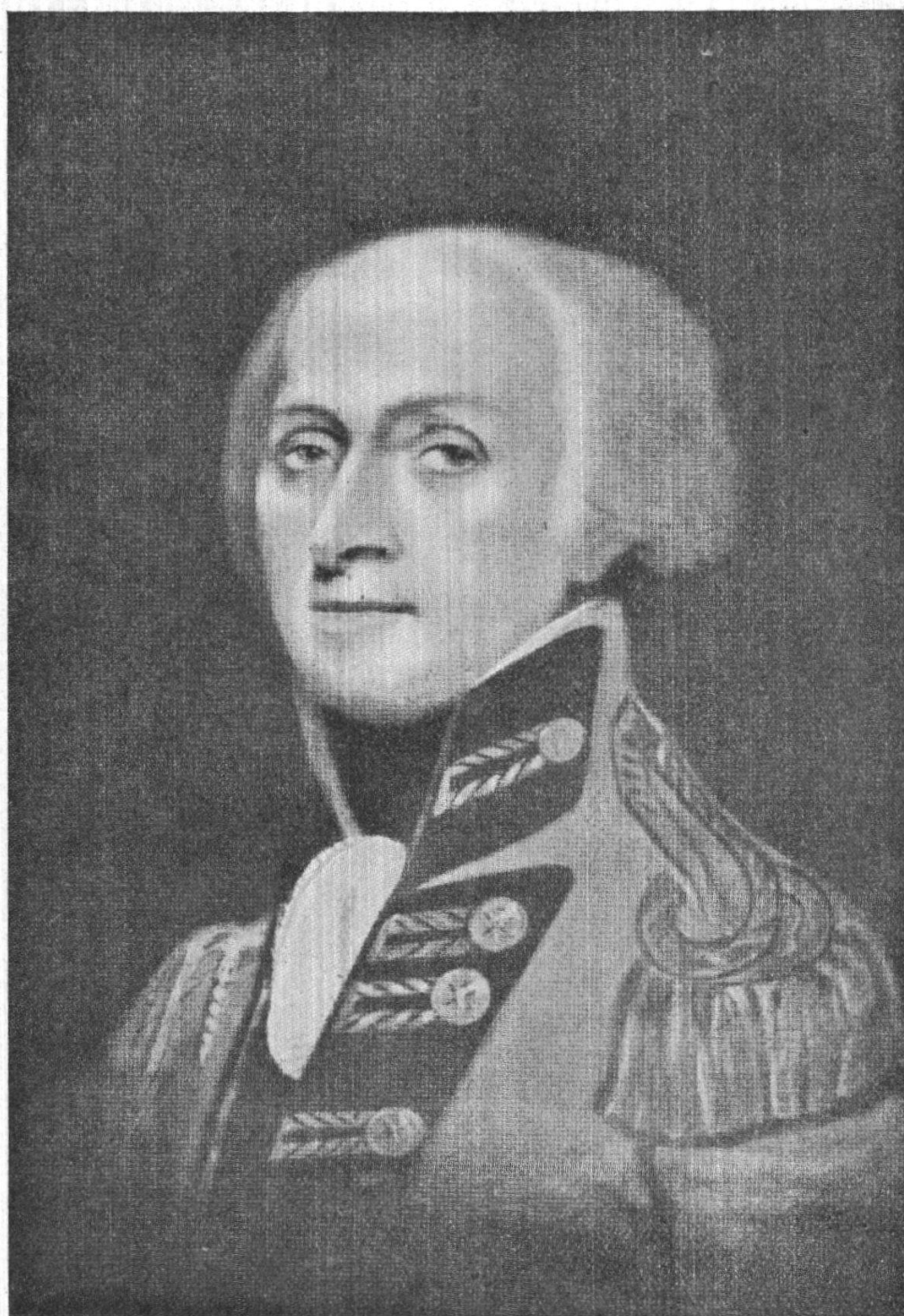
L'activité de Sir Frédéric Haldimand au service du gouvernement anglais, dans l'Amérique du Nord, commence à cette époque déjà presque légendaire où les troupes royales anglaises et les premiers Américains luttaient encore en commun contre le Peau-Rouge, pour la possession de l'Ohio. Elle remplit toute cette période de la guerre de sept ans au début de laquelle la région de l'Acadie (Nouvelle-Ecosse) était encore « La Nouvelle France » et dont elle sortit colonie britannique du Canada. Celle-ci fut peu après, sous le gouvernement d'Haldimand, la dernière retraite du pouvoir royal dans sa lutte contre la milice des provinces révoltées des jeunes Etats-Unis. Dans la période pacifique qui suit, nous voyons le peuple canadien bilingue devenir un corps de nation qui se fortifiera à tous les points de vue, à un tel degré que, sous son deuxième gouverneur général suisse, Sir George Prévost, il sortira avec les honneurs de la guerre d'une lutte de trois ans contre les Etats-Unis.

Ces deux Suisses à l'étranger ont exercé sur les événements mondiaux de leur époque une influence telle qu'ils méritent d'être comptés parmi les fondateurs du Canada. S'ils n'ont pas trouvé jusqu'aujourd'hui dans leur patrie la considération qu'ils méritaient, la cause en est sans doute l'éloignement du théâtre de leurs exploits. Pour les capacités, le courage et la fidélité, ils ne le cédèrent en rien aux meilleurs officiers au service de France. Mais qui connaît seulement le nom de ces représentants de la puissance royale britannique sur un territoire qui est deux cents fois plus grand que notre pays ?

I

La famille Haldimand, à l'origine Haldimann, doit être originaire de Winterthur. Dès le quinzième siècle elle est établie à Eggwil (Berne), d'où Gaspard (de Horben), surnommé « Honnête Gaspard », la transplante en 1671 à Yverdon, dans la partie romande du canton; il y apparaît d'abord comme « habitant » et dès 1694 comme bourgeois. Ses fils eurent chacun une abondante progéniture, de sorte qu'à la fin du XVIII^{me} et au commencement du XIX^{me} siècle, il existe plusieurs rameaux de la famille à Yverdon, Turin, Londres et dans les Etats-Unis. Des descendants de Gaspard, le rameau américain est le seul qui fleurit encore. Le nom en a été légèrement regermanisé en celui de Haldemann¹.

Le fils aîné d'Honnête Gaspard, François-Louis, qualifié de « notaire et justicier », épousa Marie-Madeleine de Treytorrens, dont il eut quatre fils. L'aîné, *François-Louis-Frédéric Haldimand*, naquit le 11 août 1718. Nous ne possédons que peu d'informations exactes sur les trente-cinq premières années de sa vie. Il est certain qu'il commença sa carrière militaire au service de la Sardaigne. Puis il doit avoir été un certain temps au service de la Prusse. Mais les



Sir Frédéric Haldimand, d'Yverdon (1718-1791)

Gouverneur général du Canada.

D'après un portrait de Lemuel Abbott.

recherches qui furent faites vers 1880, à l'instigation de l'ambassade anglaise à Berlin, n'en apportèrent aucune preuve². Par contre, son nom apparaît souvent dans les rôles de l'armée hollandaise de 1750 à 1754. C'est à la fin de cette dernière année qu'il doit avoir quitté le service des Provinces-Réunies pour entrer à celui de l'Angleterre en compagnie de ses compatriotes remarquables, Henri Bouquet, de Rolle³, et les trois frères Prévost, qui participèrent à son éclatante destinée. Leurs noms apparaissent dans les rôles du 62^{me} régiment, appelé Royal American qui devint plus tard le 60^{me} d'infanterie, aujourd'hui le Royal Rifle Corps. Haldimand était lieutenant-colonel et Bouquet « commandant du génie » du régiment en pleine formation. Il devait se recruter en Pensylvanie parmi les colons protestants, pour la plupart d'origine allemande, hollandaise, suédoise et suisse, et étaient destinés à combattre les Français au Canada. Des lettres à Bouquet de l'année 1757 nous montrent Haldimand fonctionnant comme officier de recrutement au pays des Quakers. Mais ces « trembleurs » étaient déjà les très récalcitrants sujets du roi. Haldimand résume comme suit leurs opinions politiques, qui, vingt ans après, inspireront la déclaration d'indépendance de Jefferson et cent ans plus tard le programme de Lincoln : « Ils ne veulent ni taxes, ni soldats, ni nègres... »

En 1758, Haldimand était commandant en chef en Ohio, où il fallait tenir en respect les Indiens dits des cinq nations. C'est là qu'il reçut l'ordre de se joindre avec son régiment à l'armée du général Abercrombie qui devait envahir le Canada. Le courageux et vigilant Montcalm avait eu vent du projet par ses Indiens. Il réussit à surprendre les Anglais, à les forcer au combat et à les battre dans une localité nommée Carillon par les Français et Triconderoga par les Anglais. Haldimand y fut blessé, et l'on fait mention

de son courage devant l'ennemi. Ensuite de cet échec, Abercrombie dut remettre son commandement au général Amherst, un vieil ami d'Haldimand. Grâce sans doute à cette amitié, Haldimand fut chargé de missions indépendantes comme la défense du fort Edward et l'érection de fortifications à Oswego, sur le lac Ontario. Attaqué au milieu de son travail par 4000 Français et par des essaims d'Indiens, il se défendit avec 800 hommes seulement — derrière des sacs de farine et des caisses de provisions — avec un succès tel qu'il fut de nouveau cité à l'ordre du jour de l'armée.

En 1760, il fut présent à l'assaut des forts du Niagara. Le général commandant en chef Prideaux fut frappé à mort pendant le combat, et le commandement passa à Haldimand qui eut les honneurs de la victoire. Dès lors ses troupes combattirent sur sol canadien sous le général Murray. C'est à lui que se rendit Montréal, la métropole actuelle du Canada. La capitulation fut négociée par Haldimand qui entra dans la ville à la tête de l'armée victorieuse et prit aussitôt le commandement de la place. Une malchance qu'il a bien souvent maudite l'empêcha de prendre part à l'assaut de Québec. Il resta deux ans gouverneur militaire de Montréal et, les trois années suivantes, commandant en chef et gouverneur civil à Trois Rivières (Three Rivers), à mi-chemin entre Montréal et Québec. Sa première tâche fut la pacification des Hurons et des Algonquins, tribus indiennes, restées le plus longtemps fidèles à la France. Il s'entendit bientôt avec eux, mais il ne lui fut pas aussi aisé de réorganiser, sur le modèle anglais, l'administration de cette colonie bien française.

Haldimand se plaint amèrement de l'insubordination et surtout de la manie des procès de ses nouveaux administrés. Il envoyait Bouquet qui, pendant ce temps, cueillait de

nouveaux lauriers dans une campagne contre les Indiens au sud du lac Erie. Bouquet eut un tel succès qu'on lui confia le commandement en chef des troupes britanniques du front sud qui, sous ses ordres, conquièrent la Floride. Il y mourut d'un accès de fièvre (ou d'un chagrin d'amour, selon une autre version) en automne 1765 ⁴. Haldimand hérita de sa fortune, point méprisable, de sa collection de lettres, classées d'une manière impeccable, et devint son successeur avec le titre de gouverneur de la Floride, mission très délicate, dans un climat meurtrier, dans une région où les nègres, parce qu'ils étaient esclaves, étaient les sujets les plus agréables, tandis que les colons, des Espagnols, des Français et quelques Anglo-Saxons, se montraient plus sauvages que les Peaux-Rouges eux-mêmes. Lors d'une visite au gouverneur de la Louisiane, alors espagnole, Haldimand fit l'acquisition d'un esclave nègre. Plus tard celui-ci s'enfuit, mais fut bientôt ramené enchaîné ; il semble du reste ne s'être jamais complètement apprivoisé, car à Yverdon son maître dut le faire incarcérer, ce à quoi le Conseil consentit bénévolement ⁵. En Floride, comme précédemment à « Three Rivers », le gouverneur eut de fréquentes occasions d'acheter et de vendre avantageusement des terrains ; il fit de la sorte une fortune colossale dont il confia l'administration surtout à des Suisses : Conrad Gugy au Canada, le major J.-M. Prévost en Pensylvanie (1773), un certain M. Rochat aux Indes occidentales, Muller, van Neck et Schaller de Büren à Londres furent ses agents et banquiers ⁶. Sa correspondance, qu'il tenait avec le plus grand soin, à l'exemple de Bouquet, occupait un ou deux secrétaires privés et au moins deux secrétaires militaires. La correspondance privée et une bonne partie de la correspondance militaire, en particulier avec Lord Amherst, était rédigée en français. Les correspondants français étaient des Suisses ;

le lieutenant Genevey, le lieutenant de Treytorrens et le capitaine Guky⁷. Ce dernier, un Thurgovien, qui semble avoir commencé des études d'ingénieur, fut le fondateur de l'industrie minière canadienne. L'exploitation des mines de fer de Three Rivers, qu'il entreprit avec l'argent d'Haldimand, continue de nos jours. Haldimand, qui ne s'était jamais marié, fit venir d'Yverdon, l'un après l'autre, quatre pour le moins de ses neveux. Le meilleur d'entre eux mourut d'une chute de cheval; les autres lui causèrent de grands chagrins en faisant des dettes et en menant une vie dissolue; ils moururent jeunes. Aussi le vieux guerrier devait-il se sentir bien seul, tout là-bas, dans la Floride, où il n'y avait que des services de garnison à surveiller. Il écrivit à Jacob Haldimand, en Pensylvanie, son oncle ou son cousin⁸, qu'il lui envoyât l'un de ses nombreux fils dont il ferait son héritier. La réponse fut négative, car Jacob était devenu un orgueilleux républicain et ne voulait rien avoir à faire avec un mercenaire du roi Georges. Les colonies américaines allaient bientôt se soulever. Haldimand fut heureux de recevoir le commandement de la place de New-York en remplacement du général Gage, en congé. Haldimand n'avait aucune sympathie pour la conduite et pour les revendications des révolutionnaires américains. Il ne comprenait pas que des taxes qui lui paraissaient ridiculement petites²⁸ fussent la cause d'une telle agitation. Tous ces colons, d'ailleurs, étaient beaucoup plus riches que les Européens écrasés d'impôts. La nouvelle de l'atterrissage imminent des fameux cargos de thé destinés en fait à New-York causa quelques soucis: sur l'ordre du commandant, ils firent voile sur Boston où la lutte éclata. Dans son rapport à Lord North, Haldimand qualifie la déclaration d'indépendance du Congrès de Philadelphie de « disagreeable resolution ». Dans une lettre à Amherst, il attri-

bue la responsabilité du soulèvement à l'Angleterre qui n'avait rien à gagner dans cette querelle et qui aurait mieux fait de faire droit aux réclamations raisonnables des colonies. Mais il était déjà trop tard. Un bruit affirmait que le commandant de New-York était tombé à Lexington. Haldimand déclare avoir appris la nouvelle de cette première défaite des Anglais chez son coiffeur, ce qui ne prouve pas en faveur du service de renseignement des Anglais. Le beau plan qu'il avait caressé de passer les vacances d'été dans la propriété récemment achetée de Richmond Hill, s'évanouissait. On sut bientôt que le chef des rebelles — Georges Washington en personne — y avait établi son quartier général. Comme on ne pouvait abandonner le commandement à New-York aux mains d'un étranger, Haldimand fut rappelé à Londres en 1775 : il devait assister le gouvernement de ses conseils stratégiques. En réalité, ces messieurs de Londres, le roi Georges III, Lord North et le « stupide George Germaine », le ministre des colonies, ne désiraient aucun conseil ; ils n'en acceptaient pas même de Pitt, de Burke et d'autres. Aussi le séjour d'Haldimand à Londres fut une sinécure. Ces loisirs furent rendus encore plus agréables par les nouvelles fonctions d'inspecteur général des forces britanniques dans les Indes occidentales, dont il fut chargé. Le traitement s'élevait à 3000 Lst., bien que Haldimand ne se rendît jamais dans cette région. Dans la capitale, il y avait possibilité de s'occuper de ses affaires privées, de faire sa cour aux politiciens les plus influents et de faire régler ses arrérages par l'office des colonies et le ministère de la guerre. C'est ainsi que nous trouvons, par exemple, une rubrique de 3000 Lst. pour « extra outlay », sans autre précision⁹. Haldimand avait été promu Général en Amérique, titre légèrement inférieur à celui de simple général.

Dès cette époque, son nom apparaît dans les « Livres des Bienfaiteurs » de la colonie suisse à Londres¹⁰. Il s'y était lié d'une étroite amitié avec le général Jacob Budé¹¹ de Genève, gouverneur militaire des fils de Georges III, et avec le Vaudois de Salgas¹², précepteur dans la maison de Lord Holderness, Duc de Newcastle. Il venait de se rendre à Yverdon pour un séjour de vacances, quand il reçut l'avis de sa nomination de gouverneur général du Canada et de commandant en chef, au rang de lieutenant général, ainsi que l'ordre de rejoindre immédiatement son nouveau poste. On s'était avisé soudain qu'il était l'homme qui pourrait empêcher les conséquences fâcheuses de la défaite du général Burgoyne à Saratoga de s'étendre au Canada. Haldimand posa des conditions qui montrent son grand sens politique. Il réclama des renforts pour le Canada, et le droit absolu d'agir comme bon lui semblerait, de garder la défensive ou de prendre l'offensive, enfin l'assurance formelle qu'on ne traiterait point avec l'ennemi sans qu'il le sût, qu'on en passerait toujours par lui pour les Indiens, qu'il aurait seul le droit de présentation pour l'élection de tous fonctionnaires au Canada, que son pouvoir militaire supérieur primerait pendant toute la durée de la guerre, dans toute la province, les pouvoirs civils et judiciaires, etc. Des vents contraires empêchèrent son départ de Plymouth, de sorte qu'il passa à Londres l'hiver 1777-78.

Le journal officiel canadien, la *Gazette de Québec*, annonce l'arrivée et la réception du nouveau gouverneur à la date du 2 juillet 1778. La situation tant politique que militaire de la province était peu satisfaisante. Les fortifications de Québec et du Niagara avaient été négligées depuis la guerre de sept ans ; il fallait les remettre en état au plus vite, ce qui impliquait de lourds sacrifices de la part de la population. Sur le vaste territoire du Maine à la

Caroline et jusqu'à l'Ohio, il n'y avait plus un seul soldat anglais. On escomptait une prochaine apparition de Washington sur le Saint-Laurent, d'autant plus que Franklin avait réussi à conclure un traité entre l'Union et la France. Quel effet cela aurait-il sur les Canadiens français ? La flotte de l'amiral d'Estaing apparut bientôt sur la côte. Ses agents répandaient secrètement des proclamations incitant les Canadiens à la révolte — et au retour sous la bannière fleurdelisée. Une lettre de Lafayette annonça l'arrivée prochaine des Américains et des Français comme libérateurs du Canada. Washington lui-même ne laissa pas de ressentir un certain malaise à ce zèle des Français. La présence des Français au Canada lui convenait aussi peu que celle des Anglais, moins encore, peut-être. Ces considérations politiques, plus encore que la crainte des préparatifs d'Haldimand, semblent avoir poussé Washington à diriger ses opérations vers la Floride, centre de la résistance britannique. Nous retrouvons là-bas un de nos compatriotes, le Genevois Augustin Prévost¹³, major général, ami et camarade de Bouquet et d'Haldimand, qui y exerçait le commandement en chef. Sa défense de Savannah est, d'après le témoignage de Kingsford, « un épisode remarquable de cette guerre et une louable exception dans la longue série des stupidités et des marques d'incapacité des généraux britanniques ». Il réussit, par l'exemple de sa bravoure, à repousser une attaque combinée de d'Estaing et des Américains conduits par le général Lincoln. 2300 Anglais avaient refoulé 8000 Américains et 22 vaisseaux de ligne français¹⁴.

Le théâtre de la guerre étant ainsi transporté au sud, Haldimand jouit, au nord, d'un certain repos. Outre quelques régiments anglais, il disposait de 20,000 Hanovriens sous le général Riedesel. La milice canadienne ne fut mobi-

lisée que quelques semaines pour des services auxiliaires, des corvées, la construction de routes et de fortifications. Mais ces services mêmes, elle ne les rendait qu'avec la plus grande mauvaise volonté. Ainsi lors d'une attaque des Américains des deux côtés du lac Champlain, où le territoire canadien s'étendait beaucoup plus au sud qu'aujourd'hui, il se trouva nombre de Canadiens-Français prêts à servir de guides et surtout de pourvoyeurs aux envahisseurs. Plusieurs suspects avaient déjà été arrêtés et ne furent remis en liberté que lorsque tout danger d'envahissement fut écarté. Parmi eux se trouvait un certain Pierre du Calvet sur lequel nous aurons à revenir.

Les Canadiens français se trouvaient de fait dans une situation étrange¹⁵ : Il y avait à peine douze ans qu'ils étaient devenus, malgré eux, sujets britanniques, et voici que des voisins de langue anglaise s'élevaient eux-mêmes contre les conquérants d'outre-mer. La douce France, la vraie mère patrie du Canada, dont la domination rappelait le bon vieux temps, était du côté des révoltés. La perte des provinces du sud avait été une leçon profitable pour l'Angleterre qui n'avait nul besoin d'une nouvelle expérience. En 1774 déjà, une constitution accordait au Canada une administration autonome et une représentation parlementaire, toutes choses qu'on avait précédemment si injustement refusées aux provinces du sud. La concession était plus apparente que réelle. La Chambre haute (Legislative Council) dépendait entièrement du gouverneur qui en désignait lui-même les membres. La Chambre basse dépendait directement pour la moitié et indirectement pour le reste de la bureaucratie. En prenant en main le gouvernement, Haldimand avait cru nécessaire de se faire garantir des pouvoirs étendus. Il est certain qu'il gouverna avec sévérité. Il était convaincu que c'était indispensable pour conserver

cette colonie à la couronne d'Angleterre. « Si le Canada avait eu en 1775 un parlement librement élu, écrivait-il en 1783 à Budé, il serait maintenant le 14^{me} Etat de l'Union. » La constitution de 1774 remplaça peu à peu le droit français, encore toléré, par le droit civil anglais. Elle introduisit les tribunaux de prud'hommes qui étaient en abomination aux Canadiens. Elle changea les droits successoraux, le système des impôts, l'organisation militaire, en un mot, l'esprit et le corps de l'administration de l'Etat, un bouleversement qui, aujourd'hui même, dans le pays le plus paisible aurait pour conséquence une formidable fermentation et ne saurait s'accomplir sans violence et sans injustice. Vu l'état de guerre, Haldimand, de même que son prédécesseur Carlton, avait en introduisant le droit anglais fait exception pour l'Habeas Corpus ; mesure arbitraire sans aucun doute, qui indigna même les sujets de langue anglaise, car elle permettait au gouvernement de maintenir en arrestation les gens sans les juger. Il se fiait à la bonté et à la justice du roi, écrivait-il à Budé¹⁶, et il ne négligerait rien pour conserver à l'Empire la province menacée. Il ne pouvait cependant cacher à son ami que la faible personnalité du ministre des colonies (Lord George Germaine) ne lui inspirait qu'une confiance limitée. Dans une lettre à ce même ami, il demande qu'on lui fasse savoir au plus vite l'état des esprits et les sentiments de la cour de Londres sur son administration. Il a l'impression que divers esprits sont montés contre lui au Canada et en Angleterre, qu'il est entouré à l'intérieur et à l'extérieur d'ennemis de plus en plus arrogants depuis la conclusion de l'alliance franco-américaine¹⁷.

Si beaucoup de Canadiens sympathisaient ouvertement avec les Américains, il y avait, dans les provinces révoltées, encore plus de colons restés fidèles à l'Angleterre. On

les appelait les « United Empire Loyalists ». Les Américains les considéraient naturellement comme traîtres à la cause de la liberté. Ils étaient victimes des plus sauvages persécutions. Washington lui-même déclara publiquement que le suicide était ce qu'il pouvait conseiller de mieux aux loyalistes. Ils arrivaient au Canada en telle masse que, avec les nouveaux immigrants d'Angleterre, ils eurent bientôt surpassé en nombre la population française. Haldimand leur attribua des terres dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, près de Yamachiche (Québec) et au nord du lac Ontario. Leur fidélité et leur courage, dans bien des cas leur stoïcisme de martyrs, ont été jusqu'à ce jour à la base des rapports politiques et intellectuels entre le Canada et l'Empire britannique. Je citerai à ce sujet le jugement du plus grand des historiens canadiens de langue anglaise, Kingsford : « Le dévouement avec lequel Haldimand accueillit les Loyalistes, le sûr jugement qu'il montra dans leur établissement, ont porté des fruits non seulement à l'époque, mais longtemps après... Si Haldimand avait agi autrement dans cette situation critique, le Haut-Canada ne serait pas aujourd'hui une fidèle et forte province britannique qui ne se laissa pas absorber par le Bas-Canada français, de même qu'elle sut résister à l'invasion de ses voisins du sud en 1812. S'il eût été plus faible et eût prêté l'oreille aux prétentions parfois exagérées des Loyalistes eux-mêmes, il en serait résulté un indescriptible chaos (confusion worse confounded). Il les tint fermement en bride et exerça une surveillance sévère sur ses fonctionnaires, de sorte que tout se passa en bon ordre et sans frottements sérieux. » La plupart de ces Loyalistes se fixèrent dans l'Ontario. Kingsford va jusqu'à nommer Haldimand le fondateur de cette province. Un comté de la province d'Ontario, une des principales rues de Québec

portent son nom, de même qu'une aile du château de Saint-Louis bâti sur ses plans ainsi que la citadelle par le capitaine Twiss¹⁸.

Une autre tâche délicate d'Haldimand en rapport avec le problème des Loyalistes fut l'affaire Vermont. Sous la domination britannique il n'existait pas de province du Vermont, et l'Union elle-même ne créa un Etat de ce nom qu'en 1792. Les habitants de cette région frontière peu peuplée jouissaient d'une réputation d'indiscipline et de brigandage. Les « Green Mountain Boys » s'étaient d'abord joints au mouvement révolutionnaire. Mais dès que Washington voulut leur imposer une discipline un peu stricte, ils traitèrent avec Haldimand au sujet de leur réunion au Canada. Nul doute qu'il n'eût mené les pourparlers à bonne fin si la paix de Versailles n'eût, sur ces entrefaites, fixé à nouveau toute la frontière. Non seulement les Green Mountains, mais aussi une parcelle de l'ancien territoire canadien, autour du lac Champlain revinrent à l'Amérique et furent incorporés à l'Etat de New-York (dont le Vermont fut détaché en 1792).

Pendant la guerre même et sur les plans de Conrad Gugy, ainsi que l'a démontré l'historien canadien Sulte¹⁹, la construction de divers canaux et des corrections de fleuves furent entreprises près de Les Cascades, Les Cèdres et Le Coteau ; il s'agissait sans doute moins de favoriser la navigation commerciale que d'assurer les relations avec les troupes du Haut-Canada, et leur ravitaillement malgré les nombreux rapides. Haldimand fit de la citadelle de Québec et des redoutes du Niagara les plus puissantes fortifications du continent. Les troupes construisirent de nombreuses routes nouvelles. Il se fit construire la villa de Montmorency et s'y livrait au jardinage.

Une Allemande, la baronne de Riedesel²⁰, femme du

commandant des troupes hanovriennes nous décrit sa vie. Il mettait sa maison à la disposition de ses amis pendant des semaines et se révéla l'hôte le plus aimable que l'on pût rêver. Avec ses visites, il était loquace et toujours de bonne humeur, alors que d'autre part, on le dépeint comme obstiné, renfermé et laconique. D'après le témoignage de plusieurs contemporains, il ressemblait étonnamment à



KENT HOUSE A MONTMORENCY FALLS

séjour d'été du gouverneur général du Canada.

La maison fut construite par le général Sir Frédéric Haldimand, d'Yverdon, en 1785.

Washington. Cette ressemblance m'a frappé moi-même devant une copie de son portrait par Reynolds à la Galerie nationale de Londres. S'il était souvent taciturne cela était en partie dû aux habitudes de réserve que lui imposait sa position pleine de responsabilités, et peut-être aussi ses goûts littéraires et philosophiques. Il vivait enfermé dans sa correspondance et dans ses livres. Pour se tenir au courant, il avait fait ouvrir un crédit à l'auteur dramatique Cumberland qui lui expédiait des livres. Dans la dernière année de son gouvernement, il fonda la bibliothèque publique de Québec. Le même Cumberland était

chargé de l'achat et du choix des livres. Lors de l'inauguration de la bibliothèque un poète remercia le fondateur par une longue ode dans la *Gazette de Québec* en juillet 1779 ; j'en extrais le passage suivant :

*..... Heureux qui, comme toi, joint à la dignité
Les sentiments d'honneur, de générosité,
Un cœur toujours sensible, une âme secourable,
Aux grandeurs où t'élève un destin favorable.....
Mais ton cœur généreux ne peut être content,
S'il ne nous enrichit d'un plus noble présent :
Emule des savants, jaloux des connaissances,
Tu connais la valeur et le prix des sciences.
Les lettres et la lecture occupent tes loisirs,
Voilà ton seul penchant, ton unique plaisir.....*

Cet éloge prolix est bien beau, trop beau pour n'exprimer que la seule vérité.

* * *

En réalité, il y a eu de telles contestations au sujet de son caractère, son image a été livrée si imprécise à l'histoire, que plus d'un siècle s'écoula avant qu'on lui rendît justice, et que, dans sa patrie même, il fut pour ainsi dire oublié ; j'aimerais avoir contribué par ces lignes à sa réhabilitation tardive. Rarement un homme réussit mieux à déconsidérer son ennemi aux yeux des contemporains que Pierre du Calvet dans ses deux brochures contre Haldimand ; elles furent éditées en 1782 en français et en anglais à Londres, alors que Haldimand était encore gouverneur de Québec. Elles sont intitulées : « The Case of Pierre du Calvet, Esq., of Montreal in the Province of Quebec, an Appeal to the English Nation and to Justice. » — « Appel à la Justice de l'Etat, ou le cas de Pierre du Cal-

vet. » Dans une série de lettres ouvertes au roi, au prince de Galles, à Lord Sydney, aux Canadiens et à Haldimand lui-même, du Calvet raconte l'histoire de ses souffrances. C'était un de ces Canadiens français, désignés comme suspects au gouverneur général, et retenus longtemps prisonniers sans qu'on leur donnât la possibilité de se justifier devant le juge. Dès son élargissement, du Calvet se rendit en hâte en Angleterre, et c'est là, écrit-il, que sujet sans reproche, il appelle à la barre d'un tribunal impartial le tyrannique gouverneur, l'infidèle gardien de la justice. Les lecteurs jugeront eux-mêmes d'après quelques extraits du ton et du contenu de l'accusation.

1. Au roi d'Angleterre : « Le coupable se joue à Québec de toute justice, il triomphe de son injustice, et y jouit avec impunité de ses fureurs... Bourrelé par les remords cuisants d'une conscience qui le juge et le condamne, le gouverneur Haldimand n'ignore pas la vengeance éclatante que les lois lui préparent à Londres. Il ne peut leur échapper que par une fuite clandestine et honteuse dans sa patrie, pour aller y étaler le spectacle d'une opulence gagnée dans un service qu'il a déshonoré par sa tyrannie... »

2. Au Prince de Galles : « ...jamais sensible au plaisir d'être aimé, son ambition s'est toujours bornée à être la terreur et l'épouvante de la province.. tout y tremble au seul nom effroyable d'Haldimand, ses soupçons, ses caprices... il est assuré d'emporter avec lui en partant l'horreur de tous les honnêtes gens, et sa mémoire ne vivra qu'avec exécution dans les cœurs... »

3. A Lord Sydney : « Haldimand n'est qu'un intrus dans la nation (Du Calvet se garde bien de dire que lui-même est né en France et non au Canada). Il n'est en Suisse que très peu de noblesse primitive, parmi laquelle le nom

inconnu de Haldimand ne figure pas... » Lui, par contre (du Calvet), serait de vieille et haute noblesse. Si Haldimand était un gentilhomme de naissance, il tremblerait à la pensée des reproches de du Calvet et si, comme il est probable, il essaye de s'enfuir en Suisse, du Calvet l'y suivra pour venger son honneur...

4. Aux Canadiens : Après avoir dénoncé dans le docteur Mabane, membre du conseil législatif, l'âme damnée de Haldimand, il raconte comment, sur l'ordre du gouverneur, les lettres étaient ouvertes et détruites, comment sur la foi de soupçons injustifiés il fut arrêté, comment le rapace représentant du roi aurait frustré deux pauvres agents de police de la moitié de leur solde... « La voracité foule aux pieds toute grandeur de sentiment... Partout on taxerait une telle mesquinerie d'extorsion, de rapine, de concussion... » Quand la villa de Haldimand fut terminée, il aurait tout simplement détourné l'eau de la propriété du voisin... Conrad Guky, compatriote et favori du tyran, aurait joué le même tour à un brave meunier, maître Duème. Tout le Canada en aurait été révolté. Guky aurait perdu deux procès, mais « le gouverneur cassa les deux jugements à coup de baïonnettes pour mettre la dépouille canadienne entre les mains de son compatriote... »

5. A Haldimand lui-même : « La communication que je vous donne ici généreusement de mes voies d'attaque est un monument authentique de la noblesse de mes sentiments : elle vous invite à préparer vos moyens de défense ; elle vous en indique même la marche : que pourriez-vous attendre de plus de la générosité, de la franchise, de la droiture d'un opprimé, que vous avez écrasé sans franchise, sans droiture, sans générosité... L'humanité violée est en pleurs, toutes les lois divines et humaines foulées aux pieds à la

face de toute une province, plaident assez éloquemment ma cause ; je n'ai besoin que de la publicité des faits. Vous avez fait jouer toutes sortes de ressorts pour entamer et détruire mon honneur.. votre barbare cœur s'est montré inexorable à toute demande judiciaire... »

Ce factum se répandit rapidement et causa une grande agitation. L'opinion publique réclama une enquête et le rappel immédiat du gouverneur général. Il fut invité à revenir en Angleterre et à remettre les pouvoirs aux mains d'un remplaçant. Voici comment Haldimand s'exprime au sujet de cette plainte : « Je ne doute pas que cette accusation si violente et si pleine d'évidentes calomnies ne fera aucun effet sur les esprits indépendants, au courant des circonstances qui ont motivé l'arrestation de Du Calvet. » Mais comme la plupart des gens ne jugent pas ainsi, il envoie ses papiers au gouvernement et se met à sa disposition. Du Calvet l'avait menacé de le faire arrêter dès son débarquement en Angleterre. Mais lorsque Haldimand arriva à Plymouth, en 1786, Du Calvet était en France soi-disant pour y rétablir sa santé compromise dans les cachots. Il se rendit ensuite aux Etats-Unis pour y réunir, déclarait-il, des documents encore plus accablants. Au moment de quitter New-York pour l'Angleterre, il se noya en mer pendant un orage. En l'absence de tout demandeur, le Gouvernement de Londres laissa tomber l'affaire et se chargea des frais de la défense. Malheureusement, on renonça aussi à la publication de la réponse d'Haldimand à l'accusation. Il était hors de doute pour la commission d'enquête qu'Haldimand n'avait en aucune façon outrepassé ses instructions, même si Du Calvet avait souffert quelque injustice. On n'avait pas hésité à accueillir Haldimand avec tous les honneurs dus à son rang, sans toutefois l'honorer de la pompe du triomphe, si l'on nous permet cette

image romaine. Dès la première audience, il fut nommé chevalier de l'ordre de Bath. Enfin notre héros, presque septuagénaire, put goûter des jouissances plus contemplatives dans le cercle de ses amis et de ses vieux camarades. Il voyait souvent Budé, Salgas, Aug. Prévost, le colonel Polier et quelques Anglais d'Amérique. Sa maison, à la Great Curzon Street, était composée de M^{me} Fairchild, Genevoise de naissance, qu'il avait déjà à son service à Three Rivers, M. Fairchild, jardinier, et un nègre comme valet de chambre. Il commença à écrire ses mémoires et à tenir un journal. Ces deux œuvres sont, malheureusement, restées très fragmentaires. Il était souvent en visite chez son neveu Antony Haldimand à Highgate. L'affection et la gaiété qui entouraient le vieux guerrier dans cet heureux foyer compensaient sans doute les désillusions qu'il avait éprouvées avec ses autres neveux.

En 1787, il se rendit à Yverdon, où il resta jusqu'à l'automne 1789. Il se fit installer des bains particuliers et fit sa cure à loisir. Il se sentait de nouveau si parfaitement chez lui qu'il fit des plans pour une maison au bord du lac. Il note, dans son journal, toute une série de visites qu'il reçut : vieux officiers de toutes armes, Anglais en voyage, jeunes Suisses en quête de recommandations et de protection.

Sa santé semblait rétablie, il supporta très bien les deux hivers suivants à Londres, mais à peine revenu dans sa patrie et avant d'avoir pu entrer dans sa nouvelle maison, la mort le surprit le 5 juin 1791²¹. Sa mort semble avoir passé inaperçue dans les journaux canadiens et même dans les journaux anglais. Ni le *Gentlemen's Magazine*, ni l'*European Magazine* n'évoquent son souvenir²². Les écrits de Du Calvet, restés non réfutés, avaient produit tout leur effet. Haldimand fut considéré par la nouvelle génération

comme un sombre tyran, un nouveau Gessler, l'ennemi juré des Canadiens français. Garneau, le premier grand historien de cette nation, fit siennes les accusations de Du Calvet, et ses successeurs copièrent ce tableau, renforçant ci et là les ombres. L'historiographie américaine et surtout canadienne est jeune et pleine de fougue, et à l'instar du journalisme, prompte dans ses jugements, et ne s'embarrasse pas de la longue et fastidieuse critique des sources.

Nous reproduisons quelques jugements sur Haldimand : Garneau, *Histoire du Canada*, II, 389 : « C'était un vieux militaire, impérieux, bon à la tête des troupes, mais peu propre par son caractère et ses habitudes à administrer un gouvernement, quelque despotique qu'il fût... Il faisait, sur de simples soupçons, emprisonner les citoyens par centaines, confondant souvent l'innocent avec le coupable... » et p. 392 : « ...des citoyens imprudents étaient jetés en prison avec grand bruit pour effrayer le public ; d'autres, plus dangereux, disparaissaient soudain et leurs parents ou leurs amis n'apprenaient que longtemps après qu'ils étaient détenus dans un cachot... Ces arrestations frappaient surtout les Canadiens... Contre les Anglais, ce proconsul avisé ne sévissait qu'avec une extrême réserve... »

Garneau reconnaît cependant que l'Angleterre doit à Haldimand d'avoir conservé quelques territoires au sud du Saint-Laurent, la seconde patrie des Canadiens français.

Napoléon Legendre, dans « La race française en Amérique », 1885, page 68 : « ...Les temps horribles de l'administration de Haldimand... un des plus cruels despotes qui nous soient venus d'outre-mer... »

Eugène Guérin, dans *La Nouvelle France*, II, p. 317 : « Le caractère impérieux et dur que ses habitudes militaires et sa brutalité rendaient tout à fait impropre aux

fonctions d'administrateur... Partout l'esprit soupçonneux de ce reître grossier voyait des espions ou des ennemis... Cette brute qui remplissait les fonctions de gouverneur... Cet exécration régime... de ce soudard. »

Ces témoignages d'historiens respectés furent reproduits sous diverses formes dans quantités d'œuvres de moindre importance, jusqu'à ce que, vers 1880, les recherches de l'érudit archiviste d'Etat canadien, Douglas Brymner, occasionnèrent un complet revirement dans le jugement porté sur Haldimand. Sur le mandat du gouvernement central du Dominion, Brymner fouilla les archives de Londres, à la recherche de sources de l'histoire canadienne, et mit la main, au British Museum, sur une merveilleuse collection de lettres, dite « Bouquet-Haldimand Collection » (Add. M. S. 21631 à 21895). 30 volumes contiennent la correspondance de Bouquet, 264 volumes, les lettres reçues par Haldimand et les copies de celles qu'il envoya, des rapports d'armée, des rapports officiels, des fragments de journal personnel, etc. Certains volumes contiennent plusieurs centaines de lettres. Cette correspondance est unique en son genre, et sa valeur pour l'histoire du Canada et des Etats-Unis ne saurait être exagérée. Elle a été copiée en entier et constitue une des pièces fondamentales des archives nationales canadiennes à Ottawa. Le général avait légué ces lettres à son neveu, Anthony-Francis, le banquier, qui les légua lui-même à son fils William, le philanthrope lausannois bien connu, propriétaire du Denantou ; celui-ci en fit cadeau en 1857 au British Museum, classées dans un ordre qui a pu servir de modèle pour toutes les autres collections de cette bibliothèque. Brymner s'est borné à montrer qu'Haldimand n'avait en fait rien à redouter du procès Du Calvet. Les documents de la défense sont accablants pour l'accusateur, à la réputation duquel la correspondance

de Franklin en 1888 porta un nouveau coup. Nous y lisons entre autres, dans un message de Franklin au président du Congrès le 1^{er} novembre 1783 : « ...Lorsque notre armée se trouvait en territoire canadien, Du Calvet pourvut notre général et ses officiers de tout ce dont ils avaient besoin et accepta leurs bons de réquisition en guise de paiement. Au retour des Anglais, il fut incarcéré et ses biens furent confisqués comme représailles des services qu'il nous a rendus. » Ces documents furent soumis à Franklin qui les déclara authentiques. Ce même Du Calvet, qui d'après Franklin aurait été martyr de sa sympathie pour les États-Unis, adressait au même moment ses hommages au roi d'Angleterre et écrivait sa diatribe enflammée contre Haldimand, qui pour de bonnes raisons l'avait rendu inoffensif ! Ces révélations ouvrirent enfin les yeux aux historiens, à ceux même de langue française.

Voici encore quelques témoignages :

Kingsford : « Une vraie contre-vérité a fait du nom d'Haldimand le synonyme de tyran. Séparé de New-York par l'ennemi de l'Angleterre six mois de l'année par la glace, sa méfiance avait toutes les raisons d'être constamment en éveil... Quant aux arrestations, il est prouvé que peu de prisonniers furent retenus longtemps, et que pas un ne subit la peine de mort. C'est une preuve de mansuétude et d'humanité qui parlent hautement en sa faveur et prouvent que les mesures qui furent prises ne procédaient nullement d'un esprit de vengeance et d'inimitié personnelle du gouverneur à l'égard des incriminés... Si l'on veut rendre Haldimand responsable des corvées, pourquoi ne pas lui imputer la guerre elle-même ?... Les écrits de Du Calvet ne contiennent qu'une vérité, c'est qu'il fut inculpé de trahison et enfermé. Sur tous les autres points, ses affirmations

sont démenties par les faits, et toute son accusation, sans fondement et sans preuve, tombe. Ce fut un bonheur pour cette province d'être gouvernée par un homme au caractère ferme et réservé. Il n'exagère jamais les difficultés contre lesquelles il eut à combattre. Il les affronte avec un jugement froid, sûr et déterminé. Sa conduite personnelle pendant ces temps difficiles fut absolument irréprochable et sans faiblesse, de l'intégrité la plus sévère et de la franchise la plus absolue ; on n'y trouverait pas la plus petite action blâmable qui laissât supposer qu'il ait jamais agi dans son propre intérêt. Nous pouvons assurer en toute confiance que son sentiment élevé du devoir, sa droiture, sa vie utile et honorable lui assureront bientôt, dans l'histoire du Canada, la place éminente qui lui est due. Qui-conque aime la vérité, fût-il historiographe, prononcera toujours son nom avec respect... Aucun gouverneur général du Canada n'a rempli avec un plus grand succès les devoirs de sa charge... »

Justin Winsor (*Narrative and Critical Hist. of America*, VIII, 135) qualifie Haldimand de soldat au cœur généreux (freehearted), de sauveur et fondateur du Canada, et ses lettres, de documents les plus importants pour l'histoire de cette glorieuse époque.

Sir J.-J. Bourinot (Canada, 1760-1905) : « Il fut heureux pour le Canada qu'un soldat aussi déterminé et qu'un administrateur aussi prévoyant (forsighted) que le général Haldimand reprît des mains de Carlton le gouvernement civil et militaire... Il est des plus mal fondé d'affirmer qu'il fut injuste envers les Français canadiens. Du Calvet était un intrigant raffiné et sans scrupules. »

Sir C. P. Lucas (*A History of Canada*, 1763-1812) : « Durant cette période ingrate et difficile, Haldimand gouverna bien et fermement... Il fut un homme droit et probe,

un fidèle serviteur de l'Angleterre... Du reste, les officiers suisses ont rendu d'éminents services à l'Angleterre dans l'Amérique du Nord... »

Benjamin Sulte, un Canadien français, a, en 1916, étudié à fond le cas Du Calvet d'après les sources. Le résultat ne fut publié qu'en 1920 (*Mélanges historiques*, vol. VII) ; il en ressort que Du Calvet se rendit coupable à plus d'une reprise de contrebande, d'espionnage et d'autres actes de trahison en faveur des Américains... Les « arrestations en masse » se réduisent à une quarantaine de personnes au maximum. C'est sous le régime de Haldimand que le Canada connut sa période florissante, celle que nos fermiers appellent « les bonnes années » et qui dura jusqu'à la guerre de 1812... »

Le Moine (*Haldimand at Quebec*) fait ressortir la grandeur morale d'Haldimand, « son exactitude, son impartialité, son élévation de sentiments au milieu des événements violents dont il fut témoin ».

Le meilleur livre en langue anglaise sur Haldimand a été écrit en 1905 par MacIlwraith, pour la collection des « Makers of Canada », mais il n'a pas rencontré tout l'intérêt qu'il mérite. Les Canadiens n'étaient pas encore prêts à voir un Haldimand autre que le tyran tel que Garneau le leur avait décrit. En Suisse, le livre de McIlwraith²³ n'a guère été remarqué. On continuait à avoir un peu honte de ce tyran des Canadiens, serviteur du roi d'Angleterre contre les Américains dans leur lutte héroïque pour la liberté. Même Vallière n'a que huit lignes pour Haldimand.

Mais voici qu'un défenseur ardent et influent de Haldimand vient de surgir dans la province de Québec, cette partie du Dominion où l'on croyait avoir de bonnes raisons pour le détester. A la réunion annuelle de 1923 de la Société Royale du Canada²⁴, M. François-J. Audet a fait

une conférence remarquable qui a définitivement changé l'attitude des historiens et du public canadiens vis-à-vis de Haldimand.

« Sir Frédéric Haldimand », dit M. Audet, « voici un nom qui a fait frémir d'une patriotique indignation plus d'une honnête plume canadienne. A la suite de M. Garneau, nos écrivains se sont plu à honnir son administration, à couvrir ce personnage d'anathèmes, à en faire un ogre qui, s'il n'osa égorger les Canadiens et se repaître de leur sang, ne se fit pas faute de jouer au tyran et de les jeter en prison en grand nombre sur de simples soupçons, etc., etc. On a brodé sur ce thème *ad nauseam*.

» Nous ne voulons être ni panégyriste ni détracteur. Nous n'élèverons ni ne rabaisserons le mérite de ce gouverneur ; nous tâcherons d'être simplement historien, c'est-à-dire, honnête, véridique et impartial, sans haine comme sans flatterie, et nous remettrons cet homme tant décrié sous son vrai jour, à la place qui lui convient.

» Pour commencer, prenons pour ce qu'elles sont, pour ce qu'elles valent, les fictions de nos historiens qui, n'ayant pas eu à leur portée la magnifique collection de documents connue sous le nom de « Collection Haldimand », n'ont pu le juger sur des faits, mais se sont contentés de propager innocemment les calomnies du trop tristement célèbre pamphlétaire qui a nom Du Calvet.

» Haldimand eut le gouvernement de la province de Québec dans un des moments les plus critiques de son histoire. Lors de son arrivée à Québec, la Révolution américaine battait son plein. Le comte d'Estaing²⁶ lançait sa proclamation qui était affichée sur les portes de toutes les églises paroissiales de la province de Québec, et les émissaires du Congrès parcouraient les campagnes, essayant de soulever les habitants en faveur de la révolution. M. Gar-

neau lui-même reconnaît la gravité de la situation lorsqu'il dit³ : « Les rigueurs de Haldimand étaient suggérées, du reste, par le progrès des armes des autres colonies dans leur lutte acharnée avec la Grande-Bretagne. Il y avait toujours des gens en Canada qui désiraient leur triomphe, et le général Haldimand était résolu de ne pas leur laisser lever la tête. » Jusque-là, c'est bien. Mais il ajoute aussitôt : « L'ordonnance de la milice fut maintenue ; les corvées redoublèrent et devinrent un vrai fléau pour les campagnes ; les cris augmentèrent. Haldimand, attribuant ces plaintes à l'esprit de révolte et aux menées des émissaires américains, sévit encore davantage ; il faisait, sur de simples soupçons, emprisonner les citoyens par centaines, confondant souvent l'innocent avec le coupable. »

En réponse à cette affirmation nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici quelques lignes de la très longue lettre qu'Haldimand adressait à lord George Germain²⁷ en date du 25 octobre 1780 :

« Dans nul pays, les citoyens ne devraient être passibles de longs emprisonnements. On devrait sans doute mettre en jugement dans un délai restreint les personnes accusées de crimes, mais en temps de guerre ou d'insurrection ce serait une entreprise maladroite et, dans les circonstances présentes, pleine de périls que de tenter d'implanter une pareille innovation. Je me suis trouvé dans la pénible nécessité d'emprisonner plusieurs personnes coupables d'avoir correspondu avec les rebelles ou de les avoir aidés à s'enfuir et j'ai de bonnes raisons d'en soupçonner beaucoup d'autres coupables des mêmes pratiques. Mais j'ai pris règle de simuler l'ignorance chaque fois que je le puis et me contente de me prémunir contre les conséquences néfastes

³ *Histoire du Canada*, 1884, III, 36.

de leur trahison, sauf quand leur crime est de notoriété publique. »

Remarquons qu'Haldimand, tout comme son prédécesseur lord Dorchester, refusa de communiquer au Conseil certaines parties de ses instructions qu'il voulait ignorer. Cette désobéissance aux ordres du roi transmis par le ministre était due à ce qu'il ne les croyait pas justes envers les Canadiens, et qu'il voulait protéger ces derniers contre certaine clique, même au risque de déplaire à ses supérieurs et de s'attirer des réprimandes.

Nous nous demandons, dit M. Audet, si c'est bien là le langage et la conduite d'un persécuteur, d'un oppresseur des Canadiens. N'est-ce pas plutôt celui d'un ami sincère, intelligent et éclairé ? Poser la question c'est la résoudre. Ni Murray ni Carlton²⁵ n'en ont dit ni fait davantage, et pourtant ces deux gouverneurs sont regardés avec raison comme les bons amis des Canadiens. Mais ce n'est pas tout. Voici un autre document qui dépeint bien le noble caractère d'Haldimand. Ce sont les résolutions qu'il prit en entrant en fonctions, et qu'il se donna la peine d'inscrire dans son journal intime, afin, sans doute, de ne pas les oublier :

« Accorder ma protection aux ordres religieux, dit-il, et avoir beaucoup d'égards pour leurs membres ; être toujours poli et obligeant tout en me tenant sur mes gardes ; demeurer en dehors des partis ; demander du temps pour considérer les choses importantes, et me faire une loi inviolable de ne jamais manquer à mes promesses ; ne pas m'échauffer au cours de la conversation, mais plutôt quitter la pièce, comme le faisait certain évêque qui priait afin de donner le temps à son sang de se refroidir ; revenir immédiatement, écouter patiemment et prendre le temps voulu pour délibérer ; favoriser le commerce et honorer les

marchands qui le méritent ; montrer aux officiers le respect qui leur est dû, les inviter à ma table et les rencontrer en société avec les Canadiens ; requérir leur bonne conduite et la réglementation de leurs dépenses ; montrer de la confiance au juge en chef et au procureur général et les consulter à l'occasion ; bien traiter le clergé catholique et attirer son attention sur le danger que courrait la religion catholique si les rebelles, et surtout les Bostonnais, avaient le dessus. »

Sont-ce là les résolutions d'un soldat impérieux ou celles d'un administrateur sage, habile et modéré ? Cet extrait, joint à la lettre reproduite ci-dessus, peint l'homme tout entier.

Il est un fait digne de remarque dans les annales des premiers temps du régime anglais, et qui n'a encore attiré l'attention de personne, que nous sachions. C'est que les quatre gouverneurs de langue française que l'Angleterre envoya au Canada durant ces premières années : Gramahé, Haldimand et Prévost à Québec, et Paul Mascarène en Nouvelle-Ecosse, que tous quatre, disons-nous, furent les amis sincères et les protecteurs éclairés des Canadiens et des Acadiens. N'est-ce pas là un beau témoignage à rendre à ces personnages et cela ne parle-t-il pas autant en faveur de la noblesse de leur caractère et de leur intelligence qu'en celle du gouvernement anglais qui les avait choisis pour ce poste éminent et difficile entre tous ? Ces hommes comprenaient que la persécution n'aboutit jamais à rien de bon ; leurs malheurs les avaient rendus compatissants à ceux d'autrui. Trois d'entre eux, en effet, avaient eu à souffrir la persécution à cause de leur religion : leurs parents avaient été chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes.

Mais revenons à Haldimand. A peine débarqué à Québec,

il s'était empressé d'aller rendre visite à Montréal. Au cours du séjour qu'il y fit, il assista à une représentation du « Sacrifice d'Abraham » au collège Saint-Raphaël, alors logé au Château Vaudreuil. Il fit cadeau de cent guinées à cet établissement naissant et en donna cinquante à l'Hôtel-Dieu.

Le 15 janvier 1779, le général Haldimand fondait une bibliothèque publique à Québec, pour laquelle il se procurait des livres français aussi bien que des ouvrages anglais. Détail qui n'est pas sans intérêt, et qui est une preuve additionnelle de ses bonnes dispositions envers les Canadiens, c'est que les volumes anglais étant arrivés à Québec avant les français, Haldimand résolut d'attendre l'arrivée de ces derniers avant d'ouvrir la bibliothèque au public.

Haldimand ne s'occupa point seulement d'encourager l'éducation et la littérature, il avait aussi des goûts artistiques. Il fit bâtir en 1783, sur le bord du Saut Montmorency, un petit château très curieux et surplombant la chute même, une petite construction très hardie mais solide. C'est un vide-bouteille qui s'avance d'une trentaine de pieds au-dessus de l'abîme, et auquel on accède par un petit escalier taillé dans le roc vif.

Ce gouverneur s'occupa aussi du bien-être matériel de la province. Le commerce et l'agriculture attirèrent son attention. Il demanda au ministre d'envoyer ici des personnes au courant des meilleures méthodes de culture, afin d'y intéresser les Canadiens et de les amener graduellement à s'en servir. Ce fut lui qui fit construire les premiers canaux du Saint-Laurent, du lac Saint-Louis au Coteau et aux Cascades. Le premier put servir au trafic en 1779 et le second en 1782.

...Nous croyons avoir amplement démontré que loin d'être l'ennemi acharné des Canadiens, comme on s'est plu

à le représenter, Haldimand fut au contraire l'un des meilleurs amis en même temps que l'un des meilleurs gouverneurs que nous ait envoyés Downing Street ; et qu'au lieu de mériter l'opprobre dont on l'a si indignement couvert jusqu'ici, il a droit à nos louanges et à notre éternelle reconnaissance. La postérité mieux éclairée ne ratifiera pas le jugement qu'ont porté sur lui nos historiens.

La province de Québec qui « se souvient » devrait faire transcrire en lettres d'or la dépêche d'Haldimand à lord Germain et lui donner une place d'honneur aux Archives Provinciales, en attendant que la statue de ce gouverneur prenne place à côté de celle de Carlton au frontispice du palais du Parlement.

NOTES

- ¹ Pour la généalogie de la famille Haldimann ou Haldemann voir
a) Christian Haldemann : *Beschreibung der Gemeinde Eggwil*, publié en 1903 chez Wyss & Cie, Langnau ;
b) Henry Wagner : *Miscellanea Genealogica et Heraldica*, vol. XIV, nouvelle série, Londres 1884.

² *Dictionary of National Biography*.

³ Sur Henri Bouquet voir les études de Maillefer, C. Cort, Kingsford : *History of Canada*, et Parkman : *French and English in North America*. Voir aussi Aug. Burnand : *Le colonel Henry Bouquet, vainqueur des Peaux-Rouges*, R. H. V. 1906.

⁴ Kingsford, vol. V, p. 50-56, 84-86, 93-112.

⁵ Crottet : *Histoire d'Yverdon*.

⁶ Journal de Haldimand, British Museum, Hald. Papers.

⁷ Conrad Gury, un Thurgovien, avait quitté le service des Etats Généraux pour se rendre en Amérique en 1756. Il devint juge-avocat à Trois-Rivières, membre du Conseil législatif en 1775 ; fondateur des usines de fer de Trois-Rivières, propriétaire des seigneuries de Grosbois et Grandpré près de Yamachiche, mort en 1786, sans laisser de descendants. La fortune fut héritée par son frère Barthélemy, du Régiment de Sonnenberg (France). Un fils de Barthélemy devint colonel de la milice canadienne et se distingua par sa conduite habile en 1837 (Wetherall's Expedition).

⁸ M. E. A. Ebblewhite, auteur d'une histoire sur le comté de Haldimand (Ontario), croit que Jacob Haldeman était un frère de Sir Frédéric. C'est évidemment faux.

⁹ Record Office, State Papers, Treasury.

¹⁰ Archives de la « Société unie des Suisses de Londres ».

¹¹ Jacob Budé, « gouverneur militaire » des fils de Georges III. Consulter sur lui le fameux journal de Mme d'Arblay (Miss Burney) et une biographie anglaise dans le *Gentlemen's Magazine*, déc. 1818.

¹² Sur de Salgas voir Pierre Kohler : *Madame de Staël*, p. 305, et Philippe Godet : *Madame de Charrière et ses amis*, I, 161, etc.

¹³ Montet : *Dict. des Vaudois et des Genevois* ; aussi *Dictionary of National Biography*.

¹⁴ *Some account of the public life of the late Sir George Prevost*, Londres 1818.

¹⁵ Voir Garneau : *Histoire du Canada*.

¹⁶ Brit. Museum, Add. M. S. S. 21726, fol. 25 et 26.

¹⁷ « Je fonde mes espérances sur la justice et la bonté du roi ; je vais sans crainte de personne faire tout ce qui dépendra de moi pour son service, et je serai au comble de mes vœux si je puis rappeler ces peuples à leur devoir, et conserver cette province. La tâche n'est pas aisée... et il n'y a point de temps à perdre. J'ai donné mes idées sur ce sujet à Mylord George dans une lettre séparée. J'espère qu'il y fera attention, sans quoi cette province suivra le sort des autres ou sera conquise par les rebelles, et l'Amérique sera pour jamais perdue pour l'Angleterre. J'ai calculé toujours assez juste sur les événements de cette malheureuse guerre, mes calculs sont fondés aujourd'hui sur des raisons encore plus solides que celles des précédents. Je souhaite être un mauvais prophète. Personne ne saurait être plus sincèrement dévoué au roi que je le suis, et il peut compter sur mon zèle pour son service tant que j'aurai quatre gouttes de sang dans les veines... »

Brit. Mus. Add. M. S. S. 21726, fol. 78 et 79.

¹⁸ Le Moine : « Haldimand at Quebec », 1888, dans *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, p. 93.

¹⁹ Sulte : *Mélanges historiques*, vol. VI.

²⁰ *Briefe und Berichte des Generals und der Generalin von Riedesel*, Tübingen 1881, p. 251.

²¹ Crottet : *Histoire et chronique de la ville d'Yverdon* (6 juin) : « M. le Banneret a fait convoquer cette assemblée pour délibérer sur le cérémonial à observer au sujet de l'ensevelissement de M. le Général Haldimand, décédé hier aux Bains. Sur quoi il a été délibéré que le cercueil sera accompagné par les quatre derniers conseillers et le commandant, ainsi que cela se pratique à l'égard de personnes de considération. Et que MM. du Grand Conseil seront invités à s'assembler gratis à l'Hôtel de Ville, pour delà aller en corps à l'ensevelissement en manteau et habit noir. »

²² Le testament ouvert le 21 juin 1791 déclare Anthony Haldimand comme héritier unique, mais il doit payer 20,000 livres suisses à sa belle-sœur née Low, 20,000 à sa sœur Mlle Haldimand, 20,000 à Mme Newlet, 20,000 à Mme Aubergeaunoix, 20,000 à Mme Bertram, 30,000 livres suisses au lieutenant Vos, 10,000 au Dr Mabane à Québec, 10,000 francs suisses chacun à 17 petits-neveux et petites-nièces, 800 francs à l'Eglise Hannover Square à Londres, 1600 francs à la ville d'Yverdon « pour l'hôpital et la bibliothèque », à chaque domestique le salaire d'une année.

²³ MacIlwraith : *Sir Frederick Haldimand*, Toronto 1905.

²⁴ *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, Meeting of May 1923.

²⁵ Le prédécesseur et le successeur de Haldimand comme gouverneurs du Canada.

²⁶ L'amiral d'Estaing, commandant de la flotte française que Louis XVI avait envoyée au secours des Américains.

²⁷ Ministre des colonies.

²⁸ La taxe sur le papier timbré et sur le thé que le gouvernement de Londres voulait imposer aux colonies.

La chasse au filet au temps des Romains.

(Avec planches.)

Ceux qui ont de bons chiens n'ont pas besoin de filets... Les filets dans les Gaules sont entièrement bannis de la chasse par tous ceux qui n'y cherchent point de quoy vivre mais un honneste divertissement.

Traitez de la chasse composez par Arrian athénien, appelé Xénophon le jeune et par Oppian, 1690.

Il y a quelque trois ans, visitant en docte compagnie les belles mosaïques de Boscéaz, nous avons émis l'hypothèse que le soi-disant cortège rustique n'était autre qu'un départ pour la chasse. La vue du filet débordant du char évoquait pour nous une merveille de l'art mycénien reproduite dans les premières pages de l'*Apollo*¹ de Salomon Reinach et représentant un taureau, fou de rage, se débattant dans des rets. Le rapprochement pouvait paraître quelque peu paradoxal tant l'allure paisible, le pas tranquille et lent de l'attelage de Boscéaz contraste avec les ruades éperdues qui s'inscrivent au flanc des gobelets d'or de Vaphio.

Néanmoins M. Maurice Barbey, qui nous faisait les honneurs du Vieil Orbe, voulut bien nous dire que cette interprétation serait consignée dans les archives de l'Association,